



Choose Europe ! : la stratégie européenne pour les start-ups et les scale-ups



Thématique

Type d'actualité

En direct de Bruxelles

Annoncée depuis plusieurs mois comme l'une des initiatives phares visant à renforcer la compétitivité européenne, la stratégie *Choose Europe to start and scale* "Choisir l'Europe pour se lancer et évoluer" a été présentée par la Commission européenne le 28 mai 2025. Destinée à soutenir les start-ups et les scale-ups (les jeunes entreprises en phase de croissance rapide, ayant dépassé leur phase de démarrage mais n'ayant pas encore atteint la valeur symbolique d'un milliard de

dollars) dans l'UE, cette communication non législative s'inscrit dans les priorités identifiées dans la boussole pour la compétitivité, cadre stratégique pour le travail de la Commission européenne durant son mandat 2024-2029.

Dans sa stratégie, la Commission européenne souligne la force de l'écosystème européen pour le développement des start-ups et des scale-ups : les entreprises dans leur première phase de développement sont plus de 35 000 en Europe, ce nombre ayant quadruplé depuis 2015. Néanmoins, de nombreux défis subsistent : fragmentation réglementaire, manque de compétences, freins aux investissements... ce qui entraîne notamment un risque de délocalisation. La stratégie *Choose Europe to start and scale* vise à encourager les entreprises à choisir et rester en Europe, en particulier dans certains secteurs comme les biotechnologies, l'intelligence artificielle, les semiconducteurs ou les technologies propres. Cela passe par 5 grands axes, pour lesquels la Commission européenne annonce diverses initiatives dans les mois et années à venir :

- **Une réglementation simple et harmonisée favorable aux investissements**

Poursuivant son ambition de réduire les charges administratives pour les entreprises, la Commission européenne entend proposer début 2026 un « 28ème régime juridique » pour les entreprises innovantes, soit un régime juridique européen commun permettant de dépasser les fragmentations des 27 régimes nationaux existants. Ainsi, ce régime permettrait de simplifier la création d'entreprises européennes, en harmonisant les droits nationaux applicables, notamment concernant l'insolvabilité, le droit du travail ou le droit fiscal afin qu'une entreprise puisse s'établir en Europe en moins de 48h. Autre initiative : la mise en place dès fin 2025 d'un "portefeuille d'affaires européen", rassemblant les données et favorisant les échanges numériques entre acteurs économiques et administrations publiques. Ou encore l'adoption début 2026 d'un Acte européen sur l'innovation. Outre favoriser l'innovation, ce texte devrait introduire une définition commune des start-ups, scale-ups et entreprises innovantes, en prenant en compte les définitions actuelles des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaires (ETI, ou "small mid-caps" pour la Commission européenne*).

** Le 21 mai 2025, la Commission européenne a publié une recommandation visant à introduire une définition européenne des ETI. Cette définition prend en compte deux*

critères : un nombre d'employés compris entre 250 et 750, et un chiffre d'affaires entre 50 et 150 millions € (ou un bilan entre 43 et 129 millions €).

- **Un meilleur accès aux financements**

Dans ce domaine, la Commission européenne compte notamment créer un Fonds européen pour les scale-ups visant particulièrement à soutenir les investissements privés dans la deep tech. Elle mettra également en place un « Pacte européen d'investissement dans l'innovation » afin d'inciter les investisseurs institutionnels à investir dans des scale-ups. Enfin, elle souhaite créer un réseau d'entreprises européennes afin de mieux intégrer les start-ups et les scale-ups dans les écosystèmes existants.

- **Une expansion rapide des marchés**

La principale mesure prévue par la Commission est une initiative intitulée “Du laboratoire à la licorne”, dont l'objectif serait d'accélérer la commercialisation des résultats de recherche en laboratoire. Cette initiative comprendrait notamment la mise en place d'un réseau de “Start-ups&Scale-ups Hubs” pour renforcer la collaboration entre les entreprises, un travail sur les revenus issus de la propriété intellectuelle ou encore des lignes directrices concernant les aides d'Etat applicables.

- **Un soutien aux talents en Europe**

Pour encourager les chercheurs et soutenir les talents, la Commission européenne entend lancer une initiative “Blue Carpet” incluant un renforcement de l'éducation à l'entrepreneuriat, un cadre de développement des carrières académiques valorisant la commercialisation des recherches et une stratégie de visas européens pour attirer les innovateurs en Europe. Elle prévoit aussi en 2026 un “paquet pour une mobilité équitable de la main d'œuvre”, qui devrait améliorer la coordination des règles de sécurité sociale entre les différents Etats ou encore la reconnaissance des qualifications.

- **Un meilleur accès aux infrastructures, aux réseaux et aux services**

Pour finir, l'accès aux infrastructures, réseaux et services étant indispensable pour le développement des start-ups et des scale-ups, la Commission européenne souhaite proposer une charte d'accès aux infrastructures de recherche et aux

technologies pour les utilisateurs industriels, mettre en place un soutien financier pour l'accès des start-ups aux infrastructures d'IA ou encore réviser les lignes directrices concernant les aides d'Etat applicables.

Pour en savoir plus :